

**2, rue de la mairie
33830 LUGOS**

Tél : 05 57 71 95 26

Fax : 05 57 71 94 52

commune@commune-lugos.fr

Vous sollicitez une inscription en : **Maternelle** **Elémentaire**

ENFANT

Nom : Prénom :

Date de naissance : ___/___/_____ Sexe : masculin féminin

Dernière école fréquentée : Ville :

LIEU DE RESIDENCE PRINCIPAL DE L'ENFANT

N° : Voie :

Code postal : Ville :

Téléphone fixe : ___/___/___/___/___ Téléphone portable : ___/___/___/___/___

Courriel :

RESPONSABLES LEGAUX

MERE

Nom de jeune fille :

Nom marital (nom d'usage) : Prénom :

Situation familiale : mariée célibataire divorcée union libre pacsée Autre :

Adresse (si différente de celle de l'élève) :

Téléphone fixe : ___/___/___/___/___ Téléphone portable : ___/___/___/___/___

Courriel :

Profession :Nom de l'employeur.....

Adresse de l'employeur :

Téléphone du travail : ___/___/___/___/___

PERE

Nom : Prénom :

Situation familiale : marié célibataire divorcé union libre pacsé Autre :

Adresse (si différente de celle de l'élève) :

Téléphone fixe : ___/___/___/___/___ Téléphone portable : ___/___/___/___/___

Courriel :

Profession :Nom de l'employeur.....

Adresse de l'employeur :

Téléphone du travail : ___/___/___/___/___

AUTRE RESPONSABLE LEGAL, AUTRE PERSONNE PHYSIQUE DU FOYER
(ou personne morale)

Nom : Prénom :
Lien avec l'enfant :
Adresse :

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Numéro d'allocataire CAF (sur lequel est rattaché l'enfant) :
Numéro de Sécurité Sociale (où l'enfant est inscrit) :

RESTAURATION SCOLAIRE : oui non

GARDERIE PERI-SCOLAIRE : oui non

DATE : ___/___/___

Signatures obligatoires du ou des responsables légaux :

PERE

MERE

LISTE DES PIECES A FOURNIR

A FOURNIR OBLIGATOIREMENT

- ❶ Une photocopie intégrale de votre livret de famille ou un extrait d'acte de naissance de l'enfant
- ❷ Une photocopie d'un justificatif de domicile (datant de moins de 3 mois)
- ❸ La fiche d'inscription scolaire dûment complétée et signée du ou des responsables légaux
- ❹ Un certificat de radiation (pour tout enfant déjà scolarisé)

A FOURNIR SUIVANT LES SITUATIONS

- ➔ Parents divorcés ou séparés avec jugement :
La photocopie du jugement fixant la résidence habituelle de l'enfant
- ➔ Parents séparés sans, ou en attente de jugement :
Etablir une attestation sur l'honneur de résidence principale